

DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence / Contrat d'achat unique)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Accompagnement législatif – Architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc (benchmark) Contrat n° 2021-13

Le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, et ce jusqu'à la fin de l'année, le Partenariat de Voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc (2018 -2021). Dans le cadre de ce programme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (ci-après le Congrès) mène le projet "Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc".

Dans ce contexte, il recherche un prestataire pour la fourniture d'expertise législative sur l'architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc (voir Partie A de l'Acte d'engagement).

A. REGLEMENT DE LA PROCEDURE D'ACHAT

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats¹, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat d'achat unique** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre-Architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, veuillez utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins [5] (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions- Architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc.**

Type de contrat ▶	Contrat d'achat unique
Durée ▶	Jusqu'à exécution complète des obligations des parties (voir l'article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l'acte d'engagement)
Date limite pour la soumission des offres ▶	16/05/2021
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶	Congress.southmed@coe.int
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶	Congress.southmed@coe.int
Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶	31/05/2021

¹ Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

B. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **Partie A de l'acte d'engagement** (voir ci-joint).

A la demande conjointe de la délégation marocaine, Partenaire pour la démocratie locale, ainsi que de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur, l'Organisation cherche à faire appel à un bureau d'études pour la fourniture d'une expertise législative sous forme de benchmark ou revue par les pairs sur l'architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc ainsi que sur les méthodes utilisées par les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux pour, d'une part, collaborer efficacement entre elles, et d'autre part, faire du plaidoyer auprès des autorités centrales, et ce conformément aux bonnes pratiques dans les pays européens disposant de trois niveaux territoriaux de gouvernance, conformément aux tâches et livrables détaillés dans l'acte d'engagement.

Un Comité de Pilotage représentant les trois parties (Congrès du Conseil de l'Europe, Associations nationales des Collectivités Territoriales et la DGCT) assure le suivi de l'exécution de la prestation. Le comité fournit au prestataire les informations et documents, en sa possession, nécessaires à l'exécution de sa mission, et assure la coordination de la mission.

Le prestataire sera chargé de détailler la méthode choisie, sous forme de cahier de mission à fournir lors de la soumission, pour répondre aux objectifs et livrables indiqués ci-dessous.

C. PRIX

Tous les soumissionnaires sont invités à remplir le **tableau des prix** figurant dans la **Partie A de l'acte d'engagement**.

Les soumissionnaires **assujettis à la TVA** joindront également **un devis (facture pro forma)** rédigé sur papier à en-tête, comprenant les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du prestataire de service;
- son numéro de TVA;
- la liste complète des services à fournir ;
- les prix par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement), hors taxes, le taux de TVA applicable, le montant de la TVA et le montant TTC (toutes taxes comprises).

D. ÉVALUATION

Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts

(en signant l'acte d'engagement², vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays d'enregistrement, de résidence ou d'établissement ;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Critères d'éligibilité

- Diplôme universitaire (formation supérieure d'au moins niveau master) dans les domaines en lien avec le mandat de la mission : sciences politiques, droit constitutionnel, développement territorial, ou formation équivalente ;

² Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, de produire un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits, et un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait.

- Expérience professionnelle confirmée en management public, gouvernance et suivi et évaluation des politiques publiques Territoriales ;
- Connaissance du fonctionnement du système politique et administratif marocain ;
- Expérience dans l'organisation administrative territoriale ;
- Maîtrise du cadre juridique et institutionnelle des Collectivités Territoriales ;
- D'excellentes capacités de communication orale et écrite en langues arabe et française ;
- Des références confirmées dans la réalisation des missions similaires ;
- L'existence d'un binôme (expert marocain/expert étranger) serait un atout.

Critères d'adjudication

- Critères de qualité (70 %), dont :
 - Compréhension du besoin ;
 - Pertinence de l'expérience du soumissionnaire ;
 - Excellente maîtrise de la langue arabe et française (écrit et oral) ;
 - Capacité à respecter les dates limites fixées dans les termes de référence ;
 - Flexibilité à s'adapter au contexte et aux demandes.
- Critères financiers (30 %).

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

E. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'Arrêté 1395.

F. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

- **Un exemplaire de l'acte d'engagement³ rempli et signé (voir en pièce jointe) ;**
- Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, **un devis décrivant leur offre financière**, comme requis à la Partie C du dossier de consultation (voir ci-dessus) ;
- **Documents d'enregistrement**, pour les personnes morales uniquement ;
- **Note méthodologique détaillée** (cahier des charges) décrivant l'approche, les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et le calendrier détaillé d'exécution ;
- **CVs** détaillés du ou des expert.e.s ;
- **Attestations de référence** pour des travaux similaires (exemples).

Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l'offre sera exclue. Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *

³ L'acte d'engagement doit être complété, signé, scanné dans son intégralité (c'est-à-dire contenir toutes les pages), et envoyé dans un document compilé. Pour tous documents scannés, les fichiers devraient de préférence être au format pdf.